



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU.

Cette séance faisant suite à la séance du 29 juin 2017 ajournée faute de quorum, le délai de convocation légal de trois jours francs a été respecté et le Conseil pouvait valablement délibérer même en l'absence de quorum, les questions examinées étant strictement identiques à celles prévues lors de la séance ajournée.

Séance publique du 4 JUILLET 2017 à 18h00

Date de convocation : 30 Juin 2017

Délibération

N°C2017-119

Membres en exercice :	79
Votants :	49
Suffrages exprimés :	49
Pour :	49
Contre :	-
Abstention :	-

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric MELLET

PRESENTS :Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Hélène GIMON, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Éric MELLET, Jean-Michel MONIER, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Nicolas SAINTE-CLUQUE à partir de la délibération n°2017-76, Céline SORIANO, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

EXCUSES : (absents) Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Catherine GOUIRY, Ophélie LE BERRE, Bertrand MALQUIER, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Éric PARRA, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jean-Marc PEREA, Evelyne RAPINAT, Evelyne ROUFFIA, Gérard SCHIVARDI, Guy SIE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Joël HERNANDEZ à partir de la délibération n°2017-131

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Catherine BOSSIS, Didier CODORNIU, Christine DELRIEU, Michel JAMMES, Louis LABATUT, Gilles LAUR, Alain PEREA, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Marie-Christine THERON-CHET,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Didier BOUSQUET à partir de la délibération n°2017-135

Nomenclature Etat : Domaine et patrimoine - Aliénations

OBJET : AMENAGEMENT ECONOMIQUE – **Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade** – Vente de lots

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », le Grand Narbonne aménage, entretient et commercialise les zones d'activités du territoire.

Les terrains de la Zone Artisanale La Peyrelade à Armissan, dont les travaux d'aménagement et la commercialisation sont en cours, sont destinés à des entreprises artisanales et commerciales.

Les délibérations N°C-283/2016 du Conseil Communautaire du 22 décembre 2016 et N°C2017-10 du Conseil Communautaire du 23 Février 2017 ont attribué des parcelles diverses à des entreprises.

Pour des raisons techniques, il convient de modifier la superficie du lot 1, attribué à la SEM ALENIS pour la construction de cellules commerciales et de modifier le numéro du lot attribué à Monsieur LELONG pour l'implantation de son garage automobile.

Vu l'évaluation de France Domaine N° 2015-014V0623 du 23 Octobre 2015, qui estime la valeur des terrains à 45€ et 55€ le m² en fonction de leur situation,

Vu les délibérations N°C-283/2016 du Conseil Communautaire du 22 décembre 2016 et N°C2017-10 du Conseil Communautaire du 23 Février 2017 relatives à la vente de terrains sur la zone artisanale d'Armissan La Peyrelade,

Vu la Commission 2 du 2 mai 2017,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'accepter la vente des lots suivants dont les emprises sont précisées sur le plan annexé

Nom de l'acquéreur	Activité	Lot	Superficie en m ²	Prix au m ²
Monsieur LELONG Christophe ou Mickael	Garage mécanique et carrosserie	6	1 336	55 €
SEM ALENIS	Cellules commerciales	1	2 640	55 €

- De préciser que la présente délibération modifie les conditions de vente du lot 1 approuvé par la délibération N°C-283/2016 du Conseil Communautaire du 22 décembre 2016,
- De préciser que la présente délibération modifie le numéro de lot attribué à Monsieur LELONG approuvé par la délibération N°C2017-10 du Conseil Communautaire du 23 février 2017,
- D'inscrire les recettes au budget Zones d'Activités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Plan de la zone artisanale La Peyrelade à Armissan

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 12/7/2017
et de sa publication
le : 12/7/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

